

L'«ordre» est rétabli

Christian Rakovsky

Source : «Vorwärts», 24^e année, n°76, 31 mars 1907, p. 2. Traduction MIA.

Selon des rapports concordants provenant de diverses sources, l'insurrection paysanne en Roumanie serait sur le déclin. En Moldavie, la tranquillité serait déjà complètement rétablie ; en Valachie, les troubles s'atténuent ; face aux bandes qui se révoltent encore, l'armée remporte de sanglants triomphes. On a même engagé l'artillerie contre elles ; comme l'indique le gouvernement dans un communiqué honteux, « *seulement contre quelques* » villages...

Les Chambres ont été ajournées jeudi, après avoir auparavant adopté à la hâte un projet de loi autorisant le gouvernement à proclamer l'état de siège dans toute localité où cela s'avérerait nécessaire pour rétablir l'ordre.

Après cet acte, qui constitue pour l'instant toute la contribution positive du corps législatif en faveur des paysans, le message de clôture a été lu, déclarant avec emphase que le Parlement avait une nouvelle fois prouvé que tous les fils de la nation, lorsque la patrie se trouve en grave difficulté, oublient leurs dissensions pour s'unir dans l'accomplissement de leur devoir envers elle. Aux acclamations de « *Vive la Roumanie !* » et « *Vive le roi !* », les députés, satisfaits d'eux-mêmes, se sont ensuite séparés. Lorsque l'on sait que cette assemblée de « fils de la nation » ne représente que les classes possédantes, que ce Parlement n'a pas plus le droit de se prétendre une représentation du peuple que la Chambre prussienne des trois classes, on saisit alors toute la saveur de cette scène.

Cependant, le gouvernement, outre les pilules bleues, garderait également en réserve quelque pain d'épice pour les paysans. Il serait par exemple résolu à réaliser des économies dans le budget de l'État afin de préserver l'équilibre financier. Combien de temps peut durer une telle résolution ?

Et qu'advient-il des réformes promises ? L'« ordre » est rétabli, et désormais l'on peut prendre son temps autour des tapis verts. Il ne saurait de toute façon être question de mesures radicales, car les « droits légitimement acquis » des boyards et des autres exploités ne doivent pas être entamés. La propriété est sacrée, même lorsqu'elle est volée au peuple.

Le paysan va maintenant demeurer tranquille quelque temps. À l'explosion de désespoir succède l'apathie ; après la saignée, l'épuisement. Le paysan a secoué ses chaînes intolérables et ne les a qu'enfoncées plus profondément dans sa chair qui saigne. C'est toujours le triste résultat de ces soulèvements désordonnés. Le boyard, quant à lui, reste en possession et en jouissance des terres, et aura bientôt compensé le préjudice que lui ont infligé les bandes paysannes pillardes et incendiaires. À la frontière entre ces deux classes, un prolétariat juif dévalisé et maltraité tremble encore pour sa misérable vie préservée et passe de l'ancienne à la nouvelle misère...